

Commission scolaire des Monts-et-Marées

MODIFICATIONS DU TRANSPORT
SCOLAIRE DE LA MRC DE LA
MATAPÉDIA
2010-2011





ORDRE DU JOUR

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Orientations du conseil des commissaires
- 3) Bassins d'alimentation
- 4) Organisation du transport
- 5) Projets éducatifs particuliers des écoles
- 6) Mesures d'accommodement pour certains élèves
- 7) Période de questions

Orientations du conseil des commissaires



Orientations du conseil des commissaires

- ❑ **Janvier 2008** : Mandats du conseil des commissaires
 - ❑ Réorganiser le transport scolaire de la MRC de la Matapédia;
 - ❑ Remplacer le transport du midi de la MRC de Matane par la surveillance du midi comme celui de la MRC de la Matapédia.
- ❑ **Avril 2008** : Consultations publiques
 - ❑ Tarification des services du midi;
 - ❑ Fin du transport du midi de la MRC de Matane.
- ❑ **Juin 2008** : Décisions du conseil
 - ❑ Tarification des services du midi rehaussée;
 - ❑ Sursis d'un an sur l'abolition du transport du midi.



Orientations du conseil des commissaires

- ❑ **Novembre 2008** : Consultations publiques
 - ❑ Fin du transport du midi dans la MRC de Matane;
 - ❑ Organisation de la surveillance du midi pour tous les établissements de la Commission scolaire;
 - ❑ Bassins d'alimentation (école d'appartenance selon le lieu de résidence).

- ❑ **Décembre 2008** : Décisions du conseil
 - ❑ Adoption des bassins d'alimentation des élèves d'appartenance aux écoles;
 - ❑ Report en 2010-2011 plutôt qu'en 2009-2010 de l'application des bassins d'alimentation pour la ville d'Amqui, suite aux avis obtenus des parents;



Orientations du conseil des commissaires

- ❑ **Décembre 2008 : Décisions du conseil (suite)**
 - ❑ Assurer l'autofinancement de l'organisation de la surveillance du midi pour tout le territoire de la Commission scolaire via une nouvelle tarification;
 - ❑ À compter de 2009-2010, l'organisation du transport du midi relève des conseils d'établissement pour les MRC de la Matapédia et de Matane.



Orientations du conseil des commissaires

- ❑ **Avril 2009** :
Consultation sur le projet de politique du transport scolaire.
- ❑ **Juin 2009** :
Adoption de la politique sur le transport scolaire.
- ❑ **Février 2010** :
Séance d'information à la population de la MRC de la Matapédia sur l'organisation des nouveaux parcours 2010-2011.

Bassins d'alimentation



Bassins d'alimentation

- Qu'est-ce qu'un bassin d'alimentation des élèves d'une école ?

C'est un territoire défini par la Commission scolaire appartenant à l'école.

- Pourquoi doit-on définir un bassin d'alimentation d'une école ?

La Commission scolaire a l'obligation d'organiser un réseau de transport écolier, matin et soir, pour les élèves se situant à l'intérieur du bassin d'alimentation de l'école selon les paramètres de notre politique de transport scolaire.



Bassins d'alimentation

- Le parent possède et possèdera toujours le droit d'inscrire son enfant à l'école de son choix, c'est-à-dire l'école de son bassin ou une autre.
- Le choix d'inscrire son enfant à une école qui n'est pas celle de son bassin d'alimentation signifie que le transport, matin et soir, est sous la responsabilité des parents et non celle de la Commission scolaire. (Article 4, L.I.P.)



Bassins d'alimentation

Principaux avantages

- ❑ L'inscription des élèves dans leur milieu (bassin d'alimentation naturel) favorise la revitalisation des écoles de village;
- ❑ Diminution et normalisation du temps de transport des élèves ;
- ❑ Les élèves utiliseront les mêmes parcours matin et soir;
- ❑ Diminution significative des transferts. Les élèves bénéficieront d'un transport mieux adapté et plus direct vers leurs établissements respectifs;



Bassins d'alimentation

Principaux avantages (suite)

- Augmentation de la qualité de vie des élèves;
- Meilleur encadrement des élèves par les conducteurs et par les directions d'établissement;
- Optimisation de l'utilisation des véhicules scolaires;



Bassins d'alimentation

Principaux avantages (suite)

- ❑ Meilleure gestion du budget du transport dans un contexte de gestion de la décroissance scolaire et du financement;
- ❑ Meilleure gestion de la logistique en cas d'urgence (ex: tempête, incendie, alerte, etc);
- ❑ Possible réalisation de projets de transports inter-écoles;
- ❑ Préconisation d'une prestation de service équitable à l'ensemble de la clientèle.



Bassins d'alimentation

Principal désavantage

- ❑ L'accès au transport ne sera plus possible, de façon générale et plus particulièrement pour les élèves du primaire provenant de l'extérieur d'Amqui. Les parents qui auront fait le choix d'inscrire leurs enfants dans un établissement à l'extérieur de leur bassin d'alimentation devront assumer le transport.



Bassins d'alimentation

- ❑ Nous possédons actuellement cinq types de regroupement de bassins d'alimentation des élèves :
 - ❑ Préscolaire et primaire;
 - ❑ Secondaire 1^{er} cycle – MRC de Matane;
 - ❑ Secondaire 2^e cycle – MRC de Matane;
 - ❑ Secondaire MRC - Vallée de la Matapédia excluant le cinquième secondaire;
 - ❑ Secondaire MRC - Vallée de la Matapédia pour le cinquième secondaire.



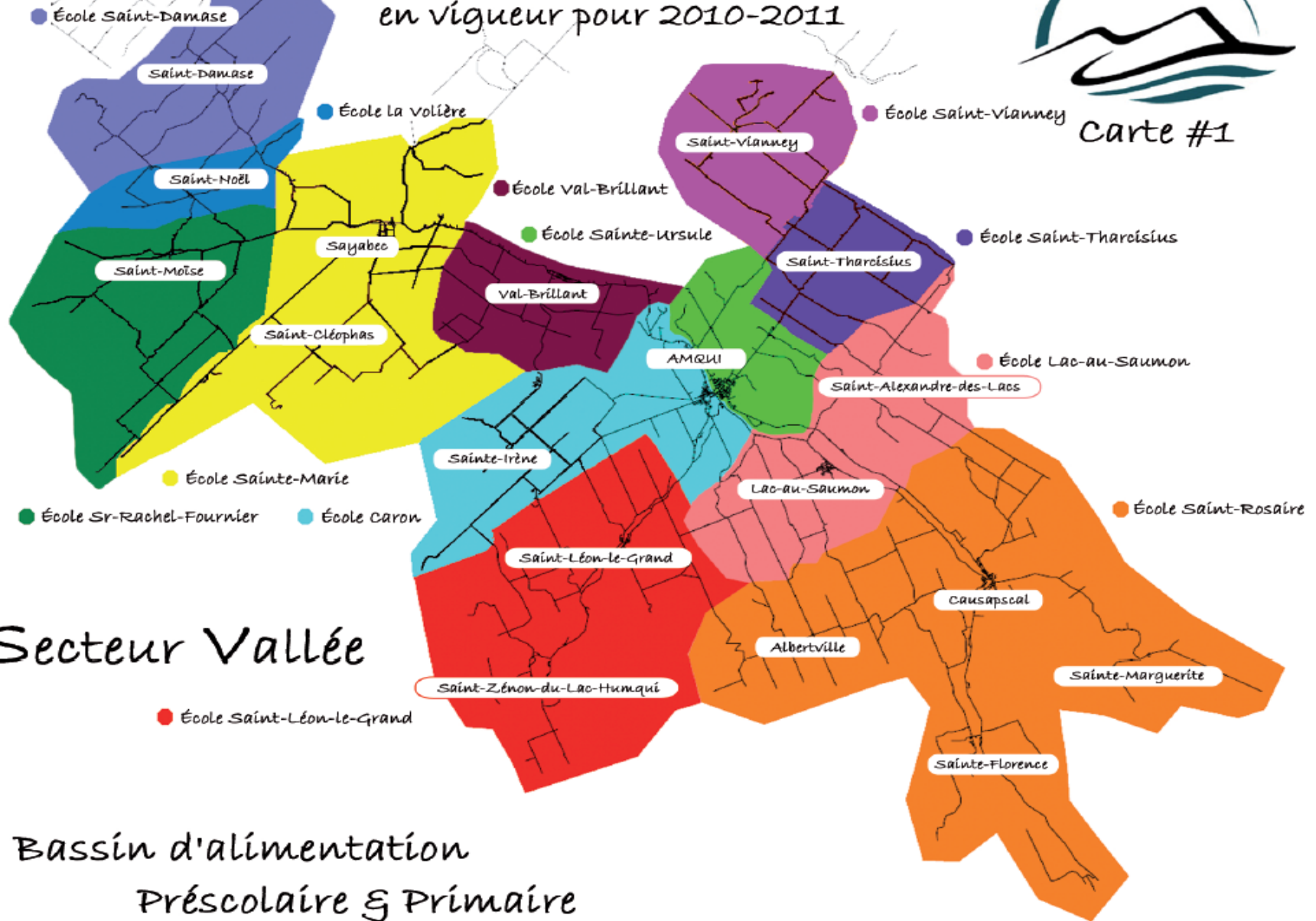
Bassins d'alimentation

- En cas de besoins particuliers de transport, en lien avec nos critères d'admission et d'inscription, la notion de bassin s'ajuste :
 - Transport d'élèves handicapés et en adaptation scolaire;
 - Élèves inscrits au préscolaire;
 - Entente entre établissements sur la répartition des élèves pour les écoles de cycle. (Ex.: Saint-Damase et Saint-Noël, Saint-Tharcisius et St-Vianney)

Bassin d'alimentation en vigueur pour 2010-2011



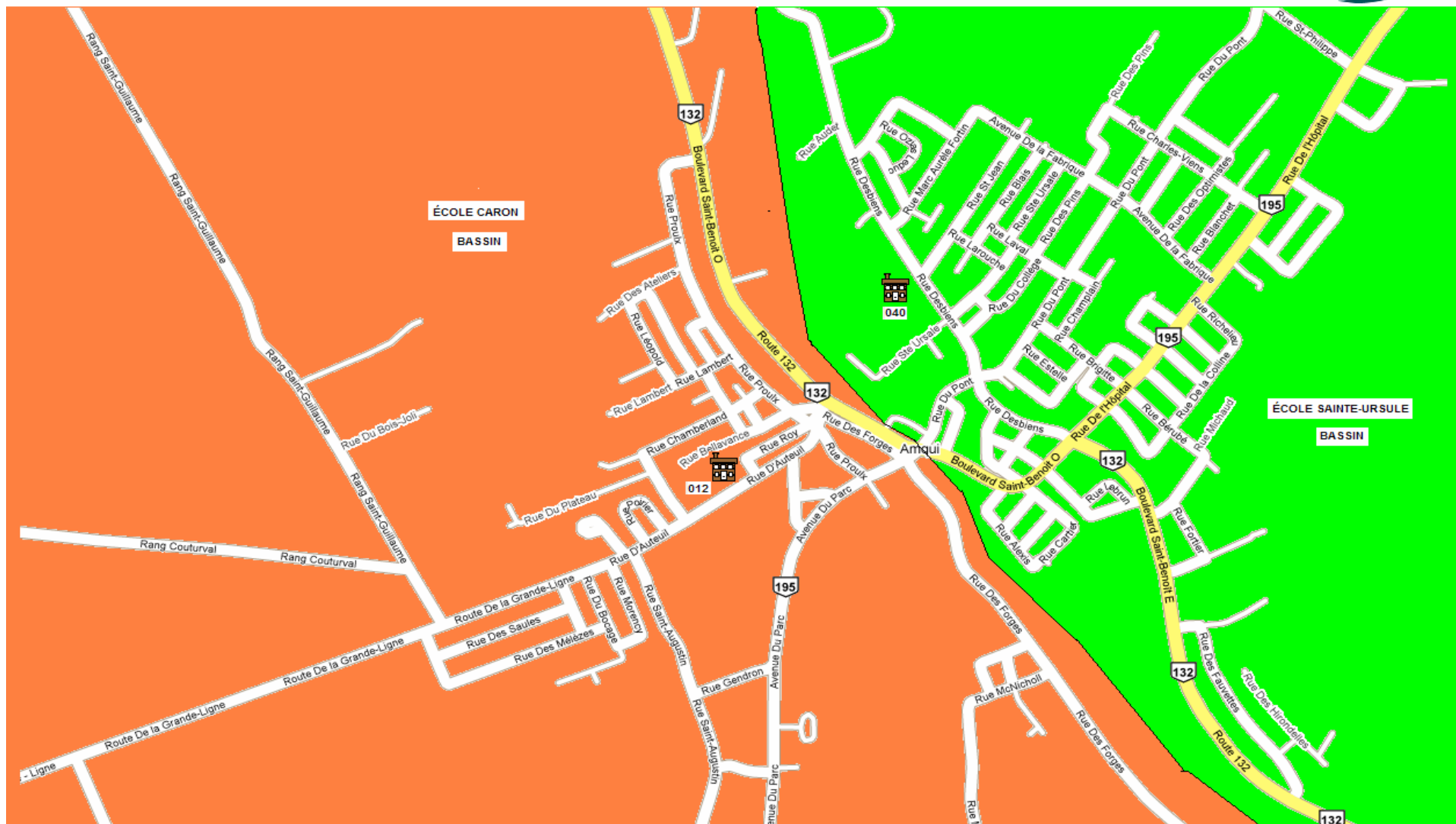
Carte #1



Secteur Vallée

Bassin d'alimentation Préscolaire & Primaire

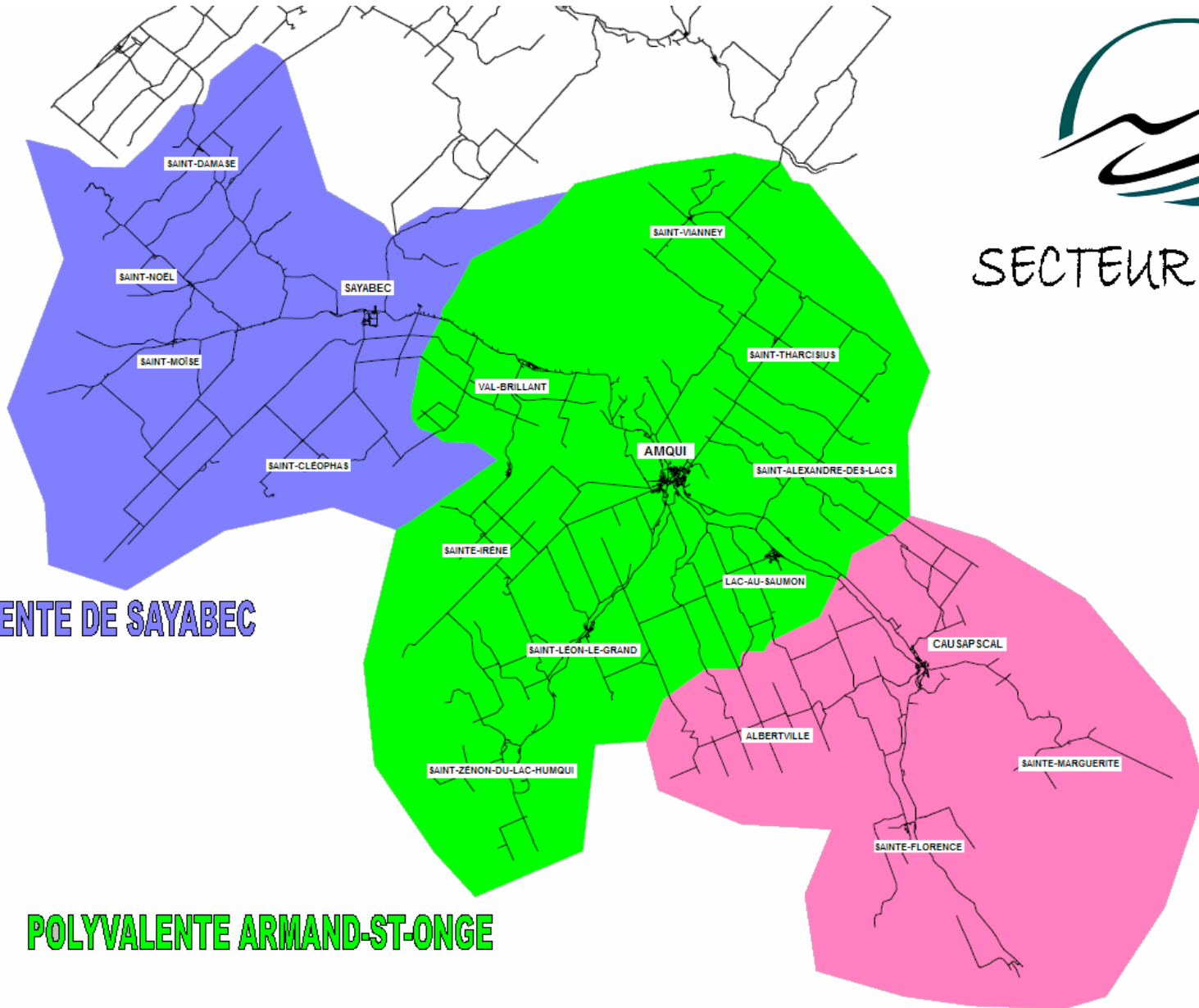
NOUVEAUX BASSINS VILLE D'AMQUI



PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE



SECTEUR VALLÉE

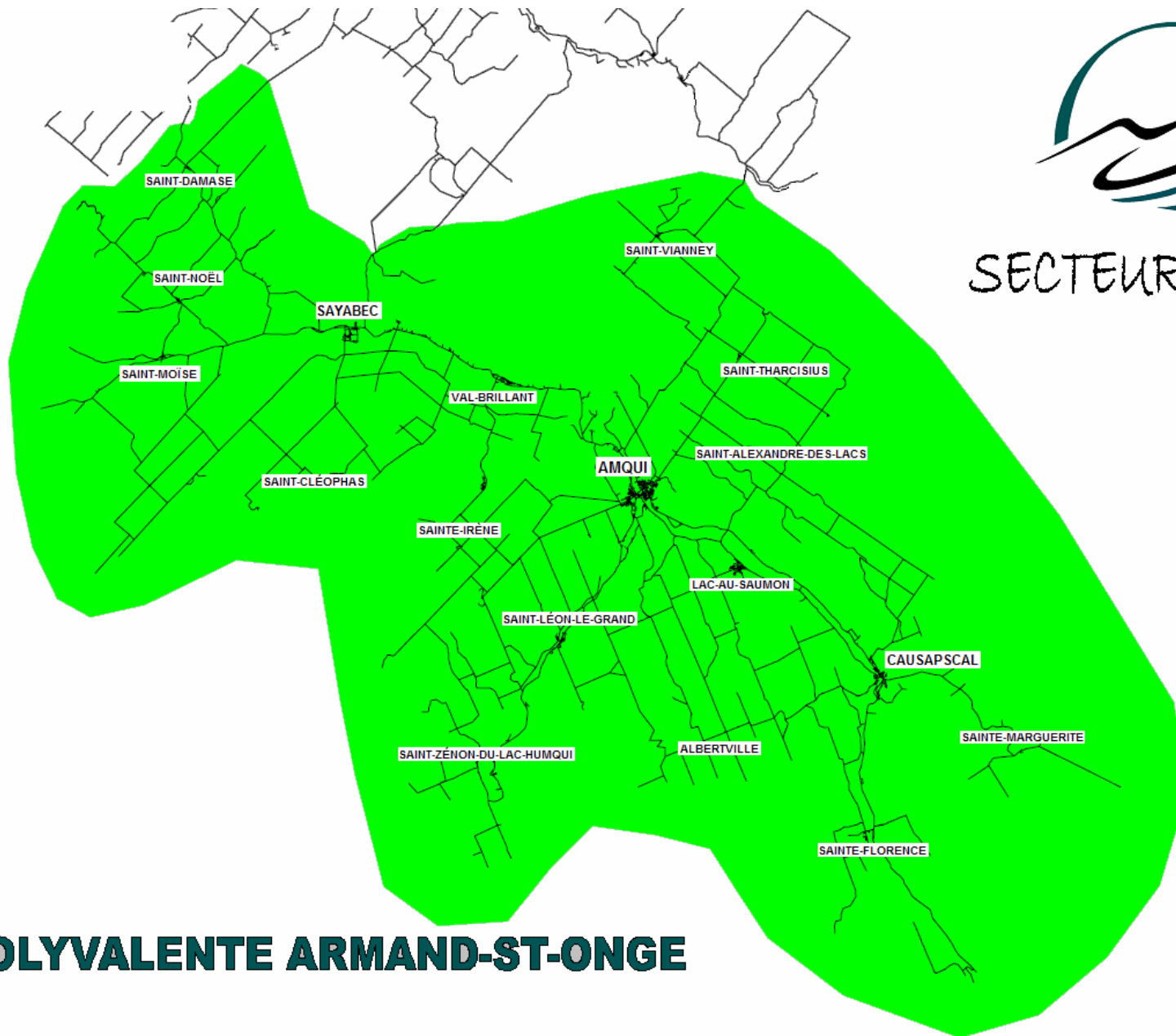


POLYVALENTE DE SAYABEC

POLYVALENTE ARMAND-ST-ONGE

POLYVALENTE FORIMONT

BASSINS SECONDAIRES 1-2-3-4



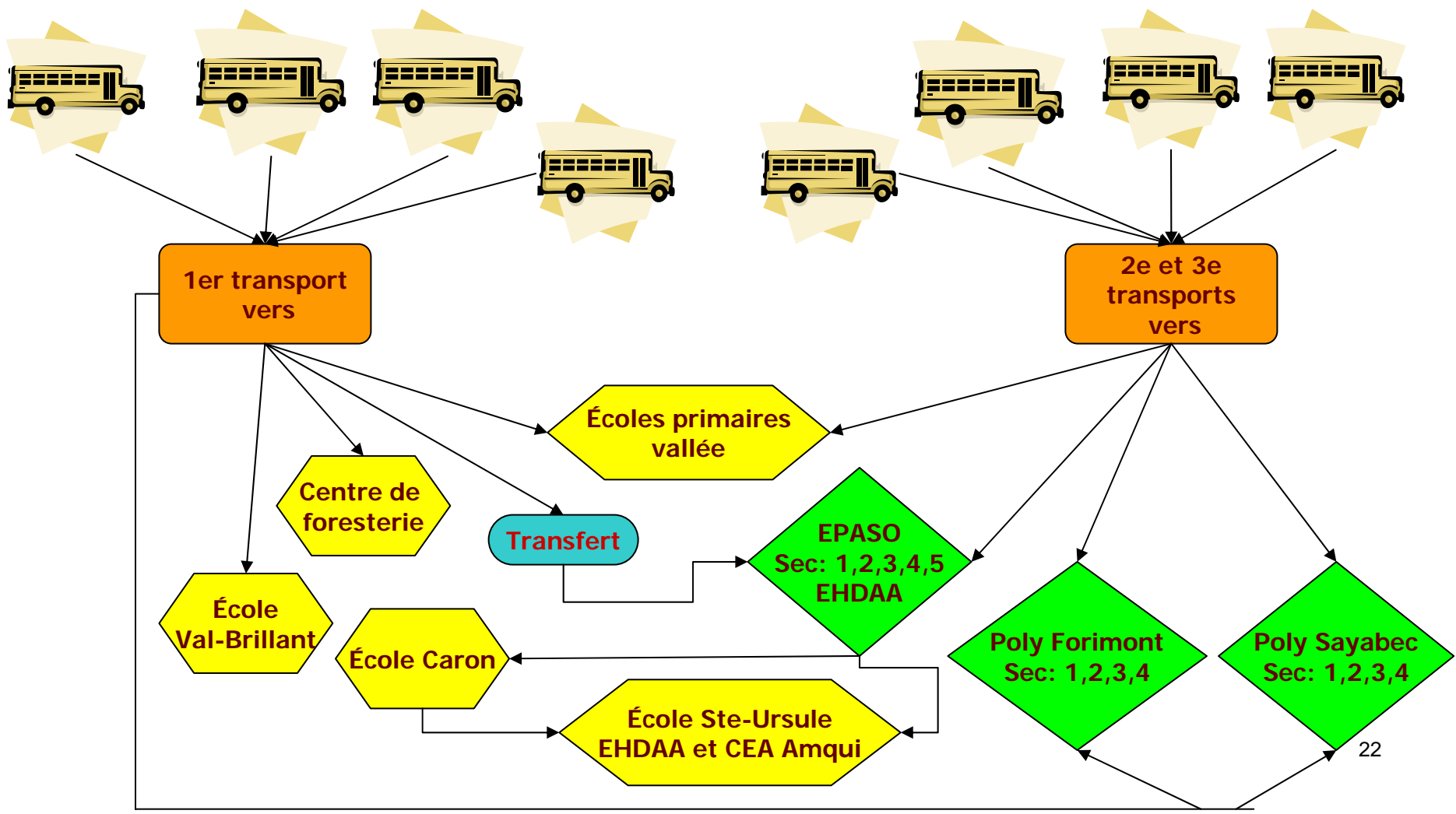
SECTEUR VALLÉE

POLYVALENTE ARMAND-ST-ONGE

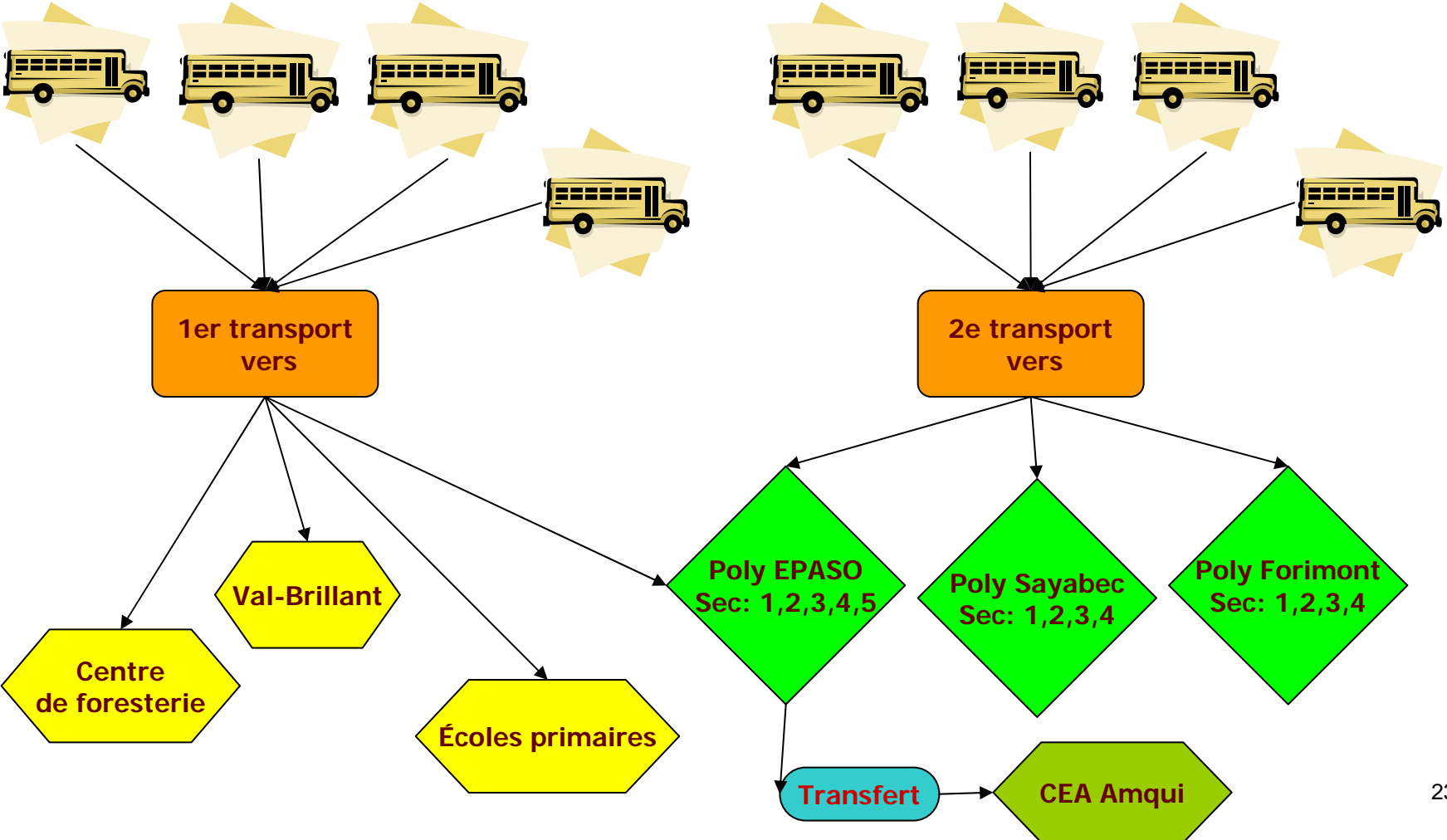
BASSIN SECONDAIRE 5

Organisation du transport

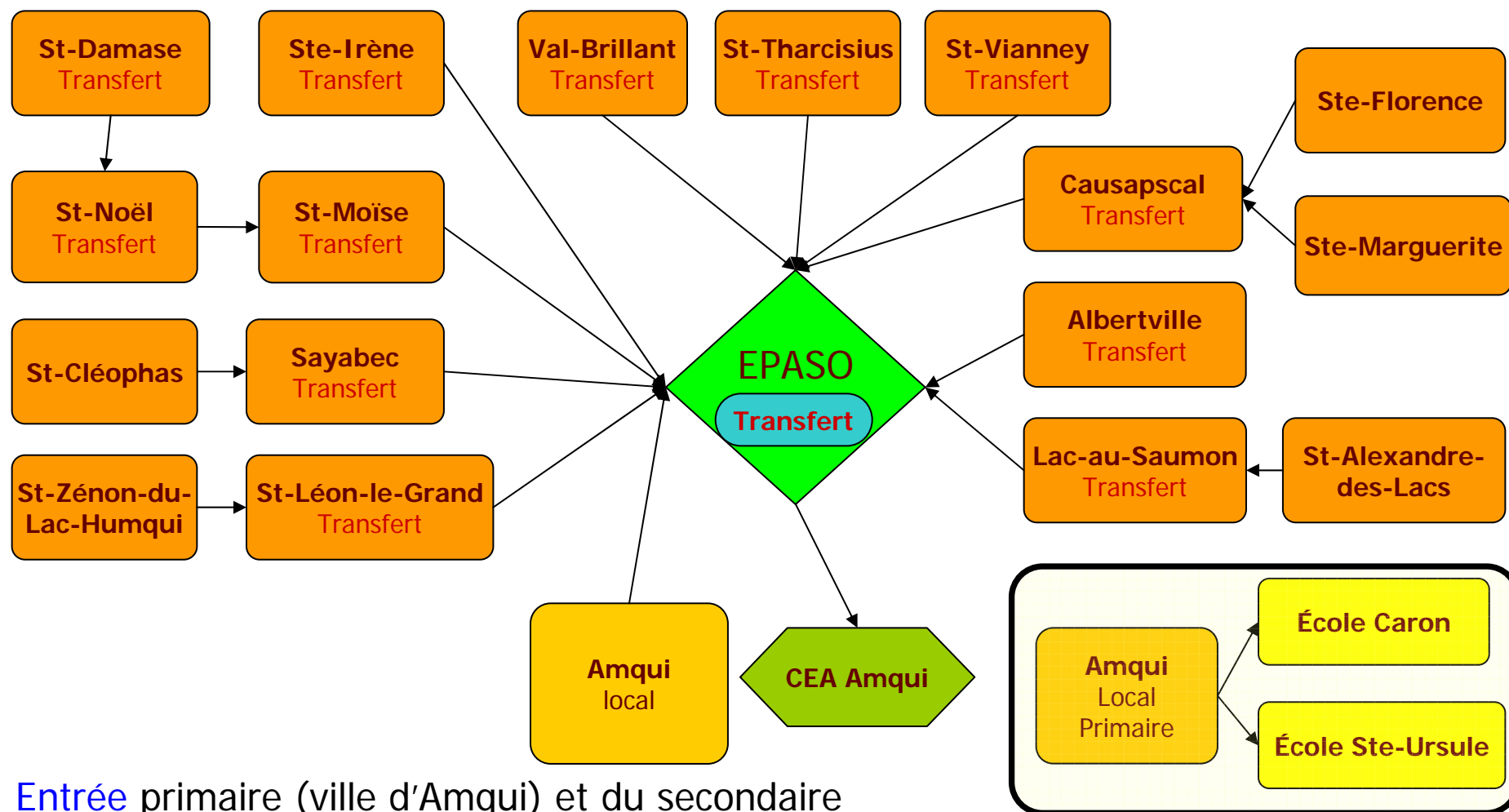
Organisation du transport 2009-2010



Organisation du transport 2010-2011

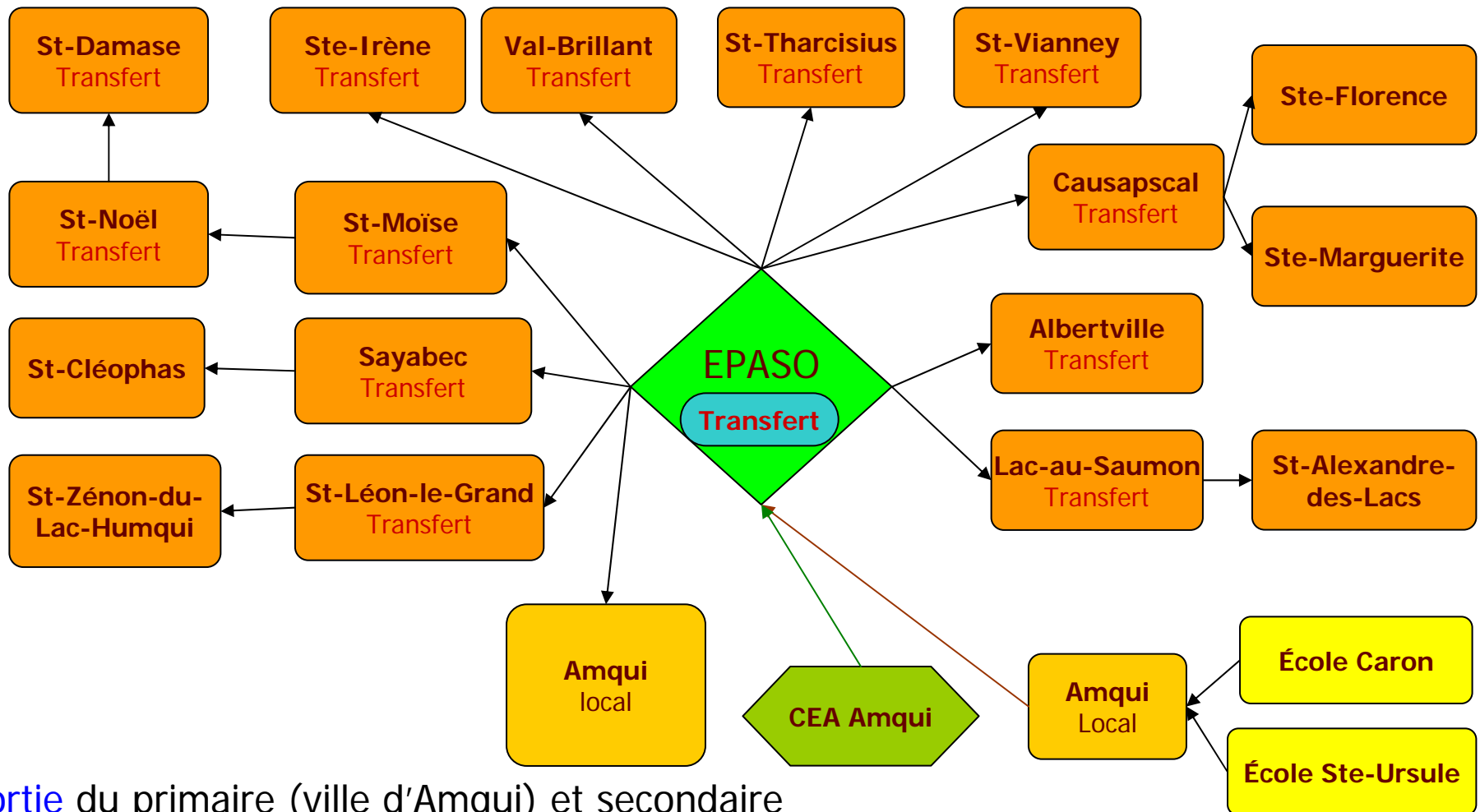


Organisation du transport 2010-2011



Entrée primaire (ville d'Amqui) et du secondaire

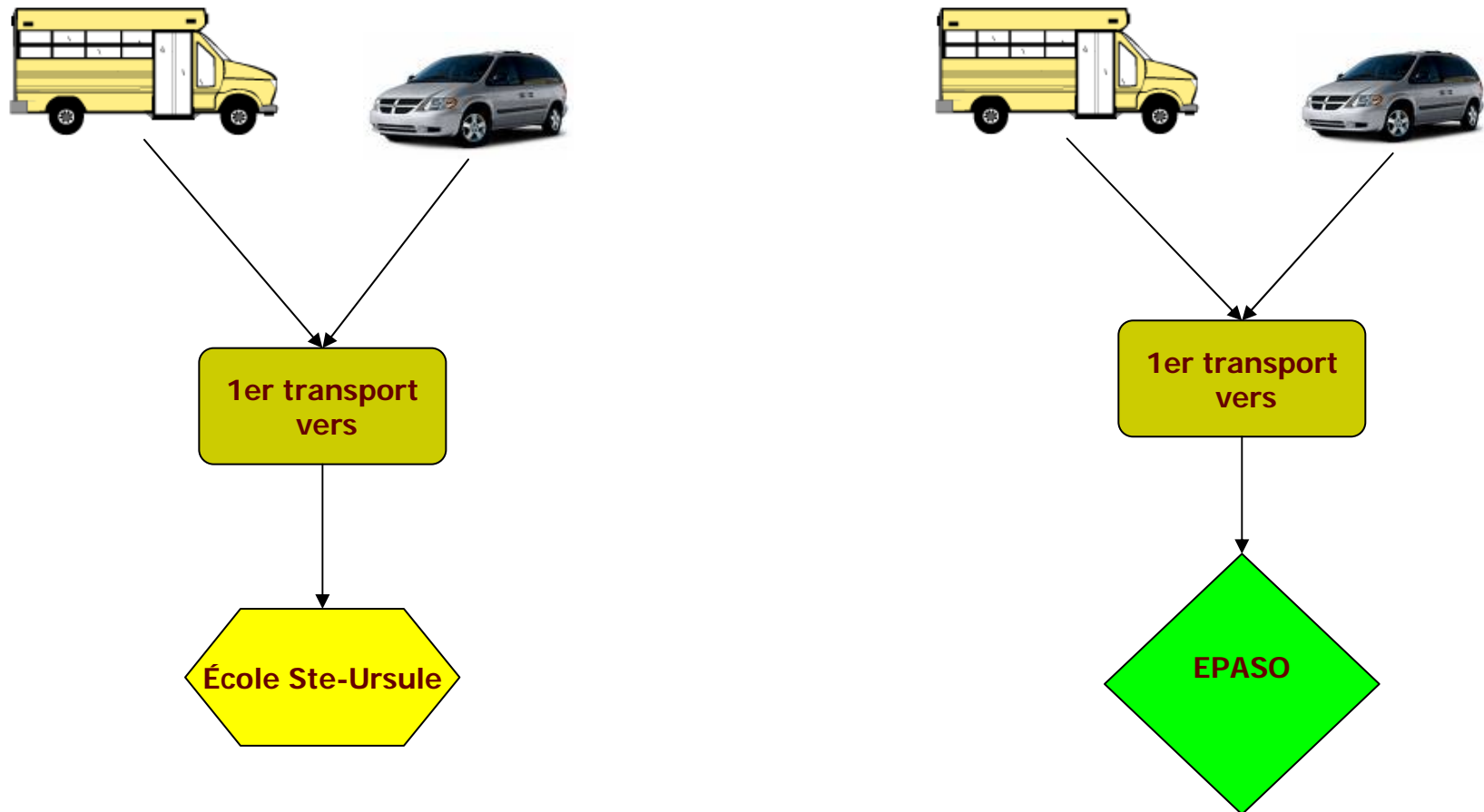
Organisation du transport 2010-2011



Sortie du primaire (ville d'Amqui) et secondaire

Organisation du transport 2010-2011

Adaptation scolaire



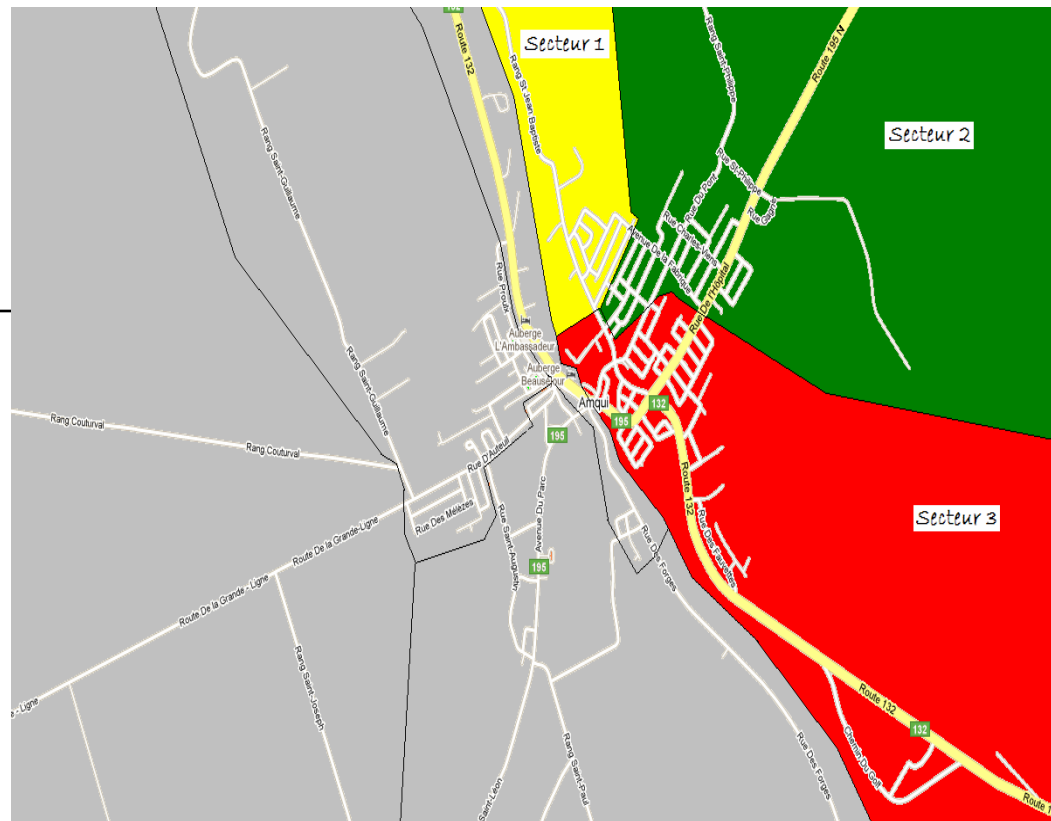
Organisation du transport – École Ste-Ursule

Pour l'année 2009-2010

22 véhicules scolaires
avaient comme point
de débarquement
l'école Ste-Ursule

Pour l'année 2010-2011

Nous prévoyons, selon
les inscriptions,
qu'entre 10 et 12
véhicules scolaires
auront comme point de
débarquement l'école
Ste-Ursule



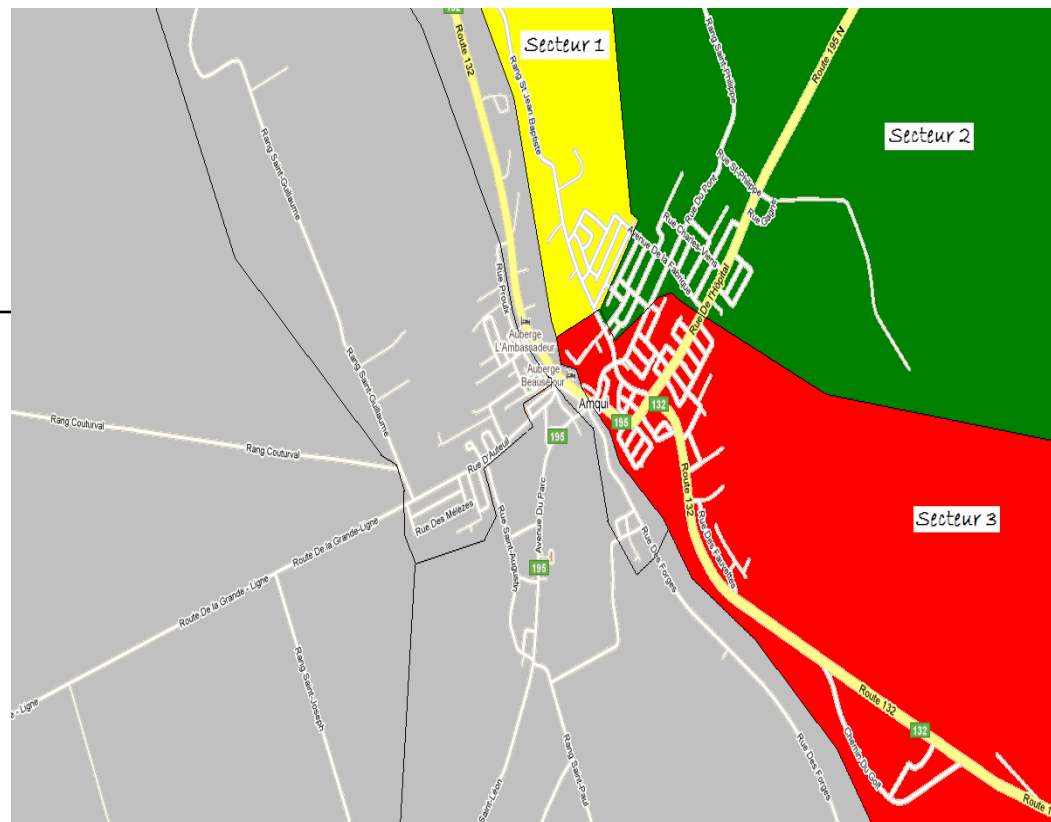
Organisation du transport – École Ste-Ursule

Pour l'année 2009-2010

13 véhicules scolaires
avaient des points de
service dans ces 3
secteurs

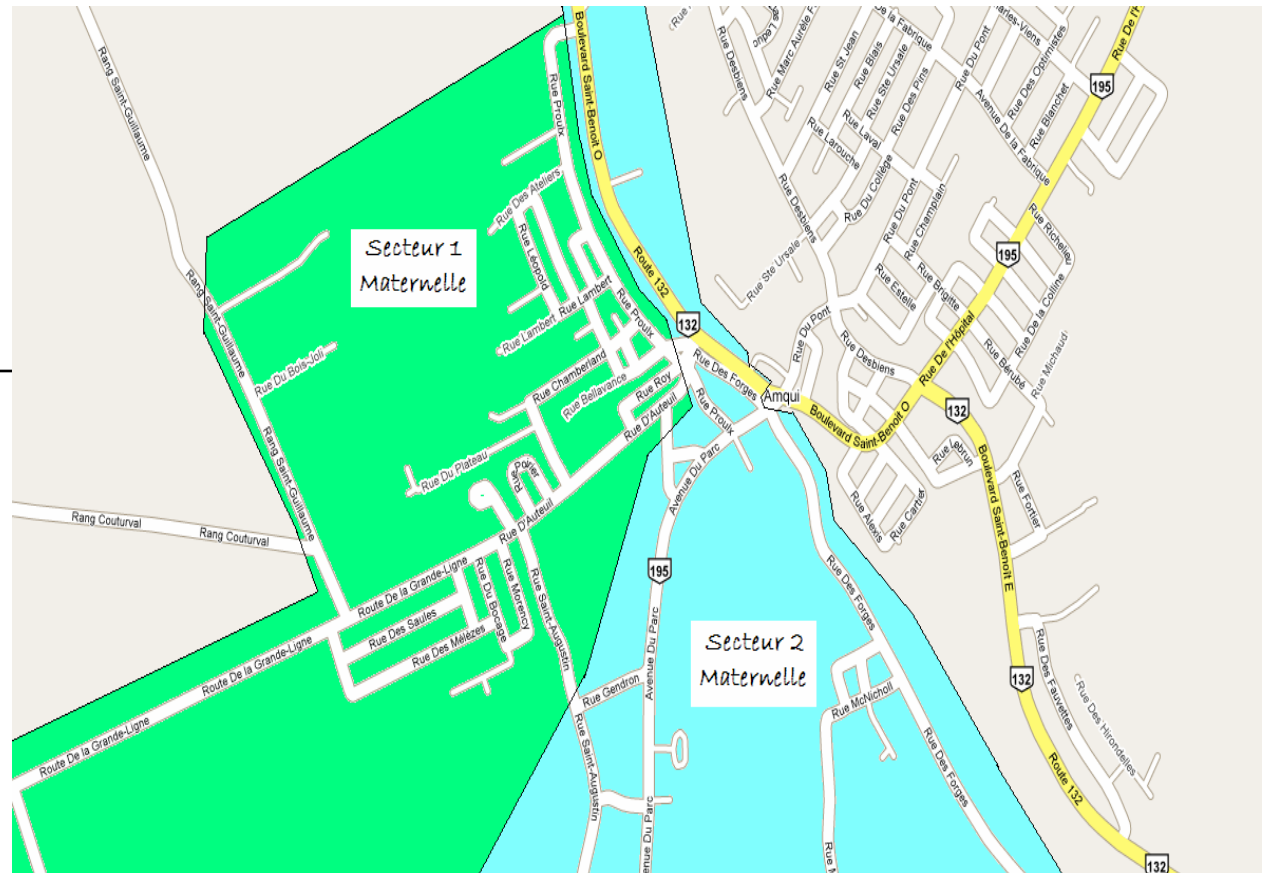
Pour l'année 2010-2011

Nous prévoyons
qu'entre 6 et 8
véhicules auront des
points de service dans
ces 4 secteurs



Organisation du transport – École Caron

Comme pour l'année 2009-2010, 2 véhicules scolaires auront des points de service en 2010-2011, soit 1 véhicule par secteur





Organisation du transport

Informations

- ❑ La durée des nouveaux parcours varie entre 16 et 29 minutes.
- ❑ Dans une très grande proportion, les élèves résidant à Amqui utiliseront les mêmes véhicules pour l'ensemble de leur cheminement scolaire, s'ils résident à la même adresse pour cette même période.

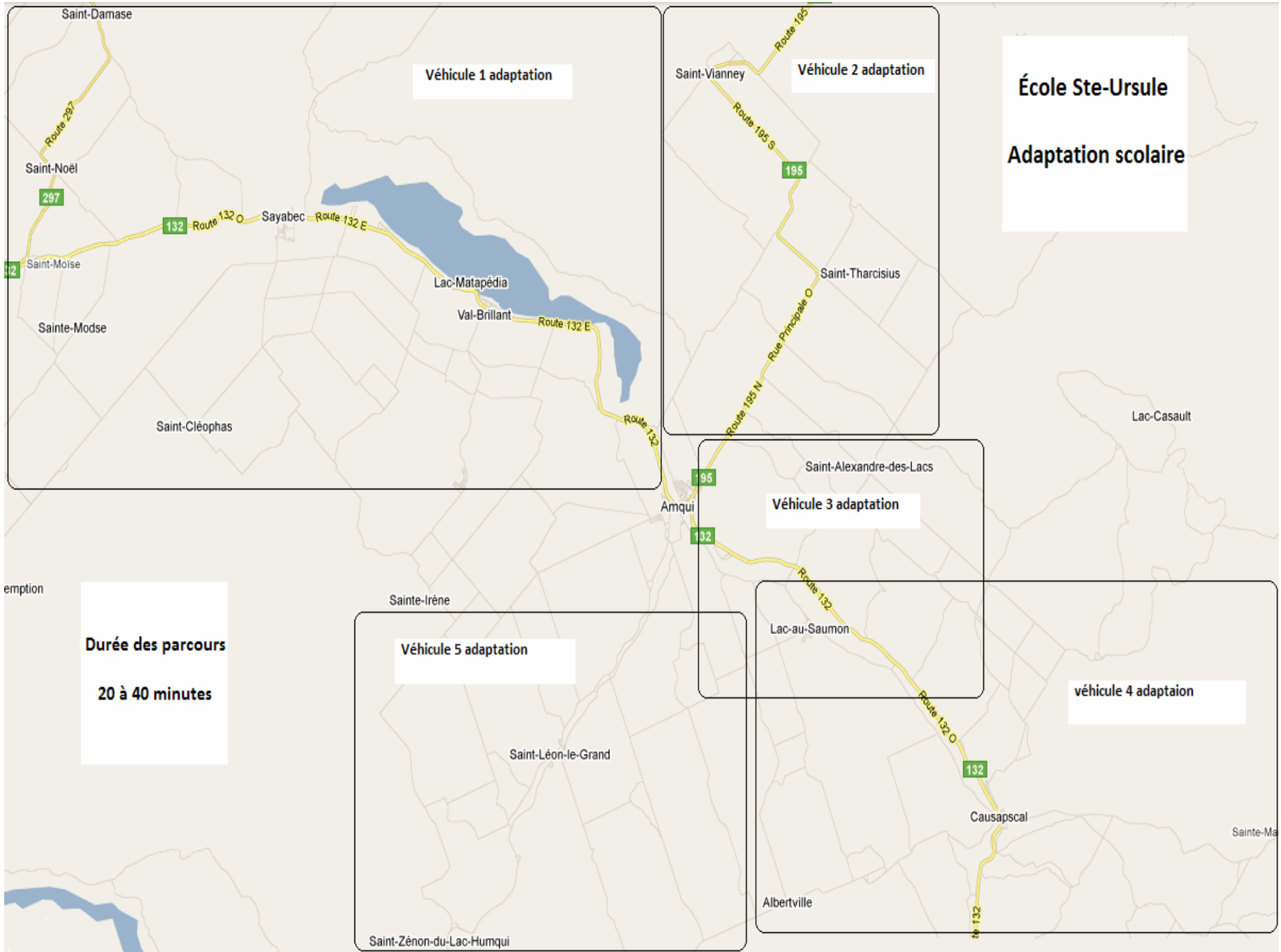
Organisation du transport

Logistique

- ❑ École Ste-Ursule :
 - ❑ 3 véhicules / élèves du primaire
 - ❑ 2 véhicules / élèves du préscolaire
 - ❑ 1 véhicule / élèves du préscolaire (St-Vianney-St-Tharcisius)
 - ❑ 5 véhicules / adaptation scolaire

- ❑ École Caron :
 - ❑ 3 véhicules / élèves du primaire
 - ❑ 2 véhicules / élèves du préscolaire
 - ❑ 1 véhicule / élèves du primaire (Ste-Irène)*

 - ❑ *1 véhicule de transfert supplémentaire pour la municipalité de Ste-Irène pourrait être requis pour l'année scolaire 2010-2011



empton

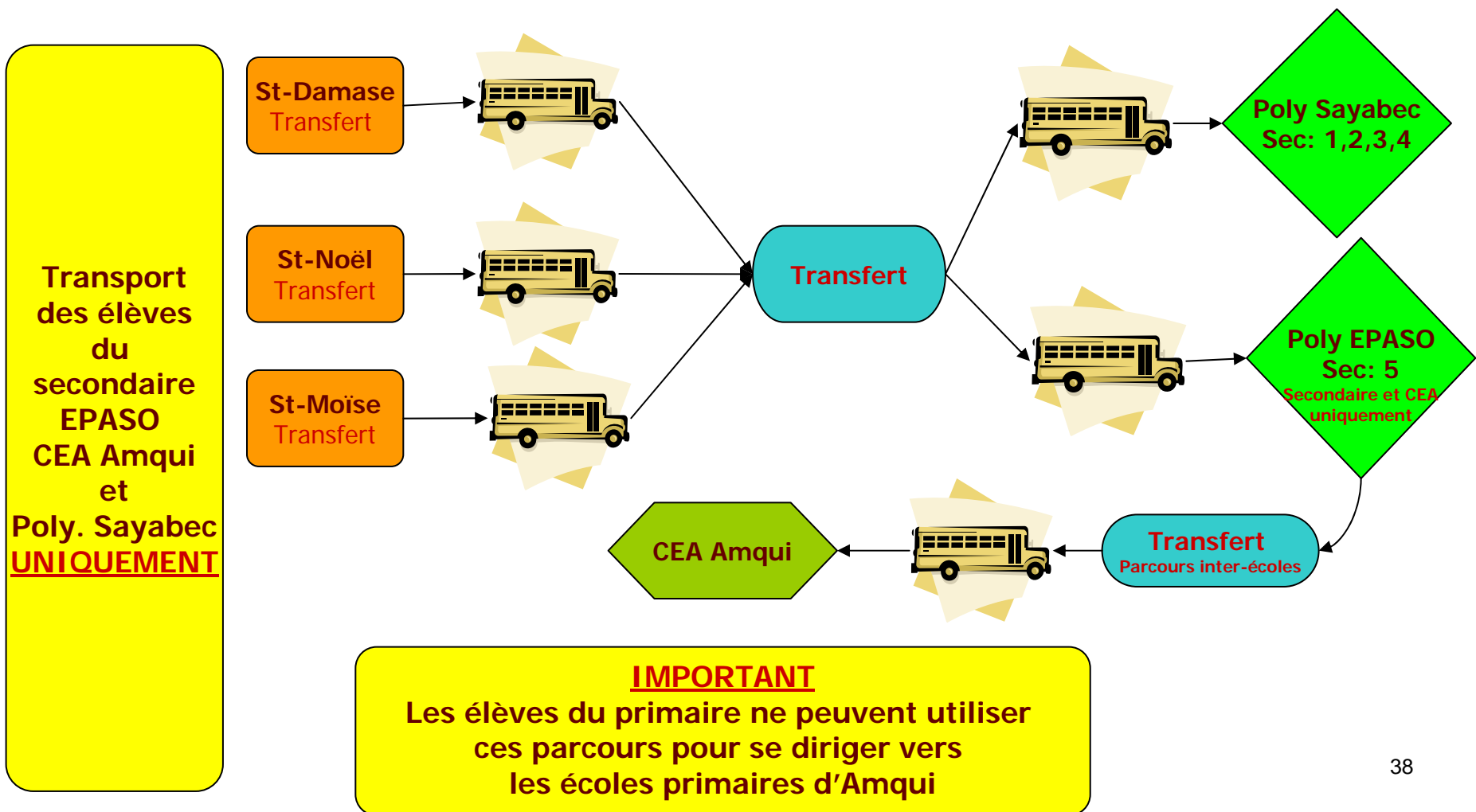
Durée des parcours
20 à 40 minutes

Organisation du transport

Par municipalité

1er parcours des autobus

Saint-Damase / Saint-Noël / Saint-Moïse

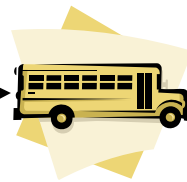


2ème parcours des autobus

Saint-Damase / Saint-Noël / Saint-Moïse

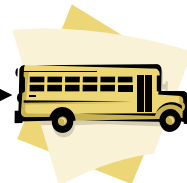
Transport
des élèves
du
primaire

St-Damase



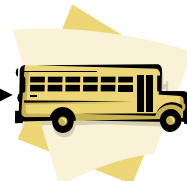
École St-Damase

St-Noël



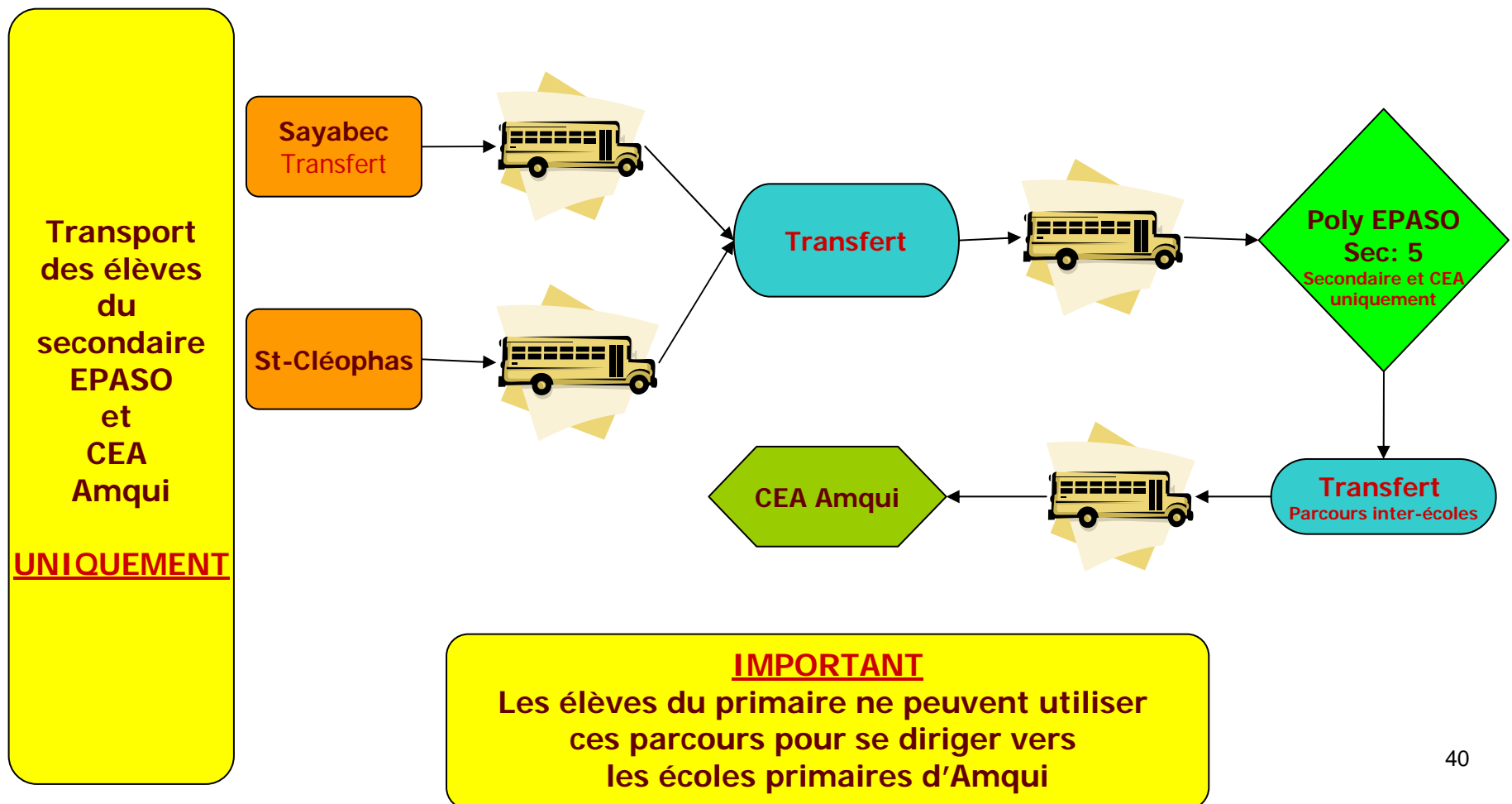
École La Volière

St-Moïse



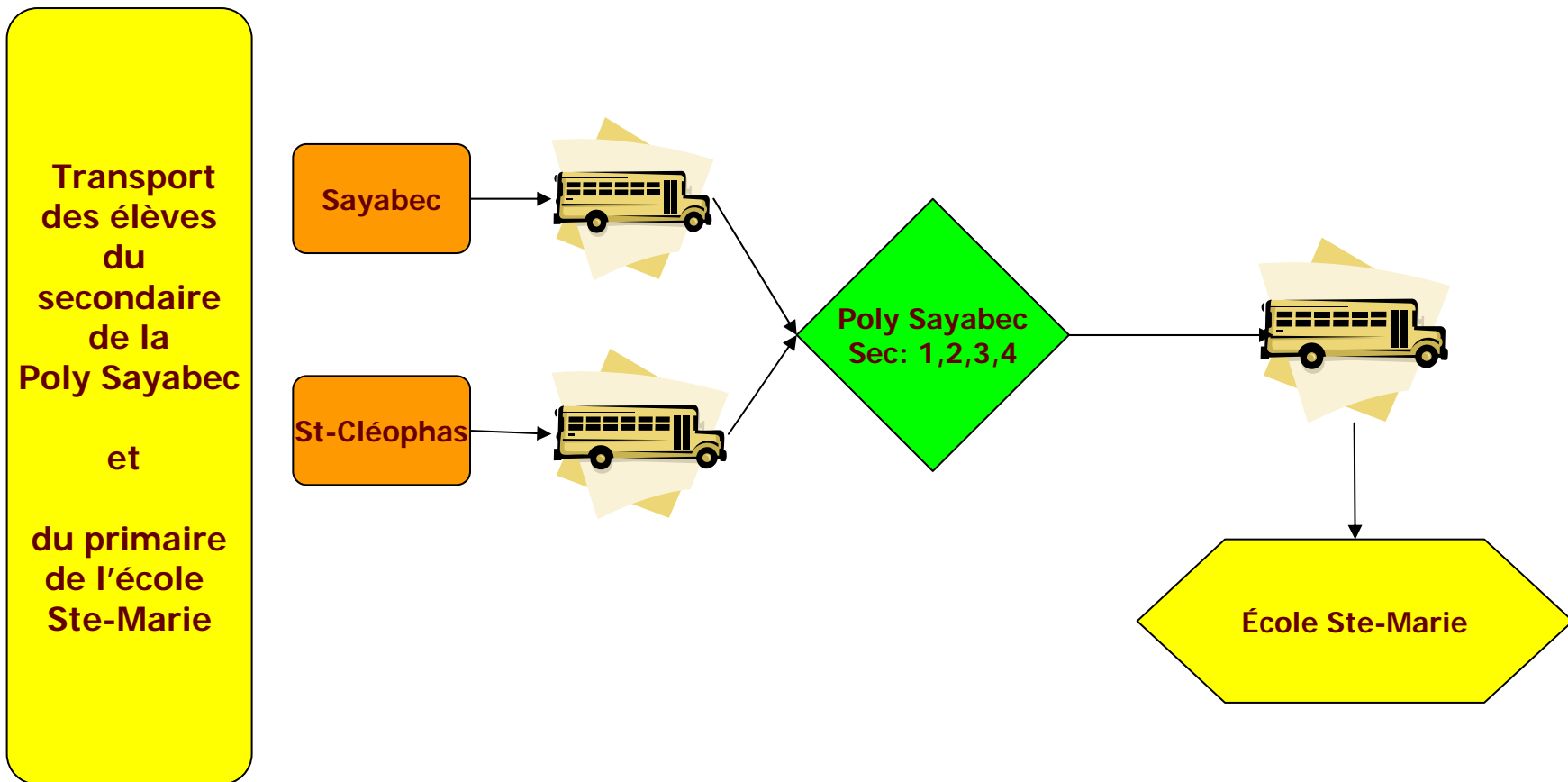
École Sr-Rachel-Fournier

1er parcours des autobus Sayabec / Saint-Cléophas

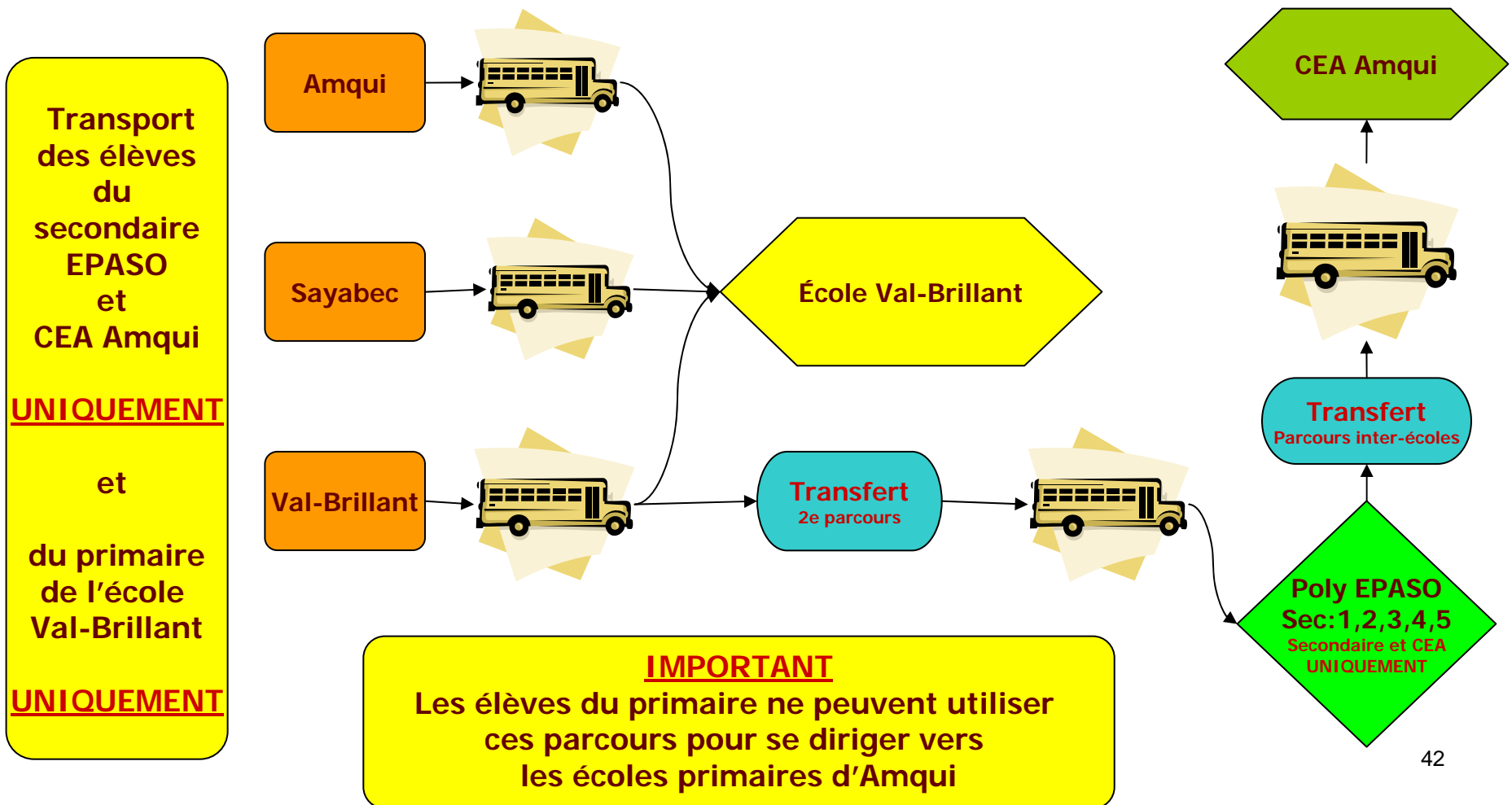


2ème parcours

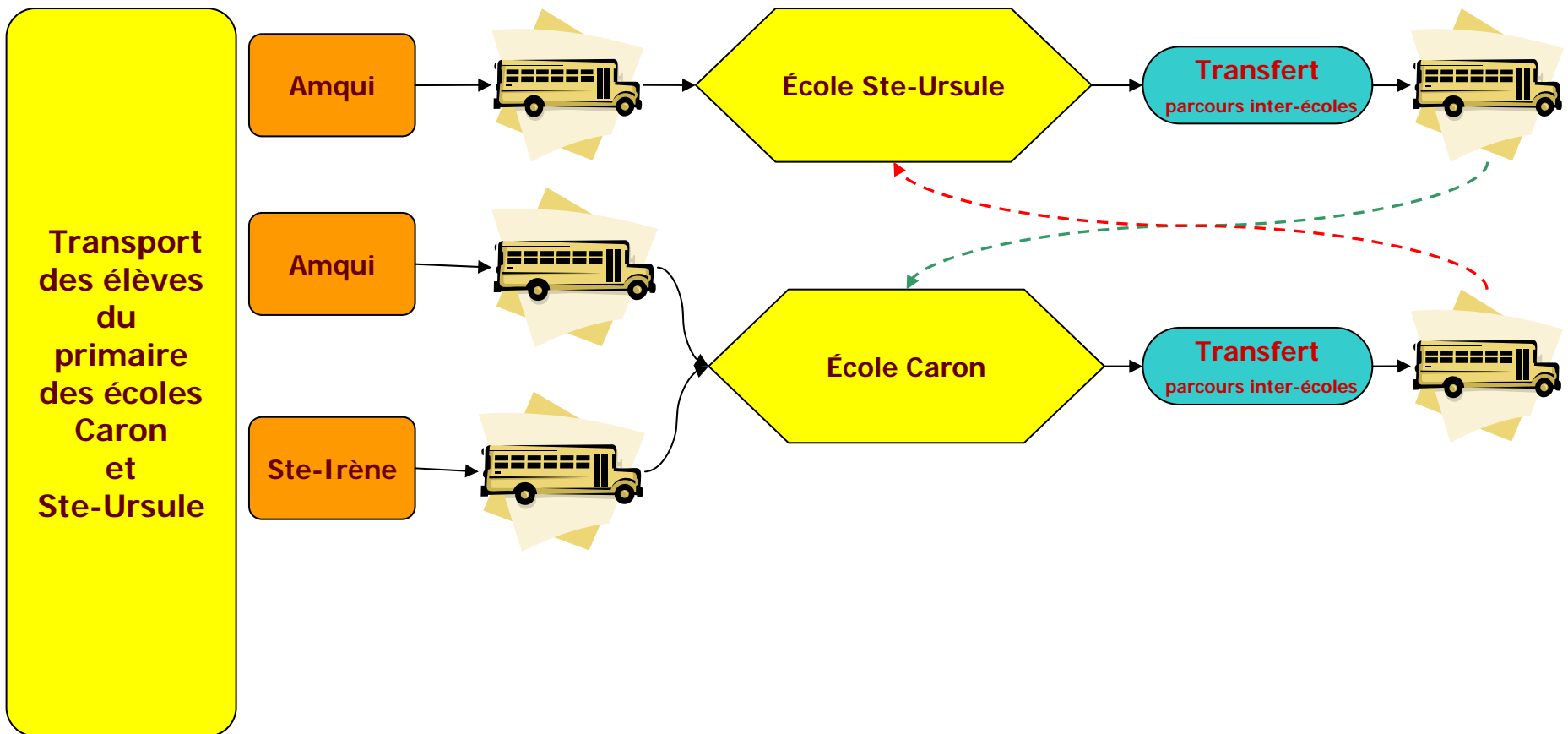
Sayabec / Saint-Cléophas



1er parcours des autobus Amqui / Sayabec / Val-Brillant

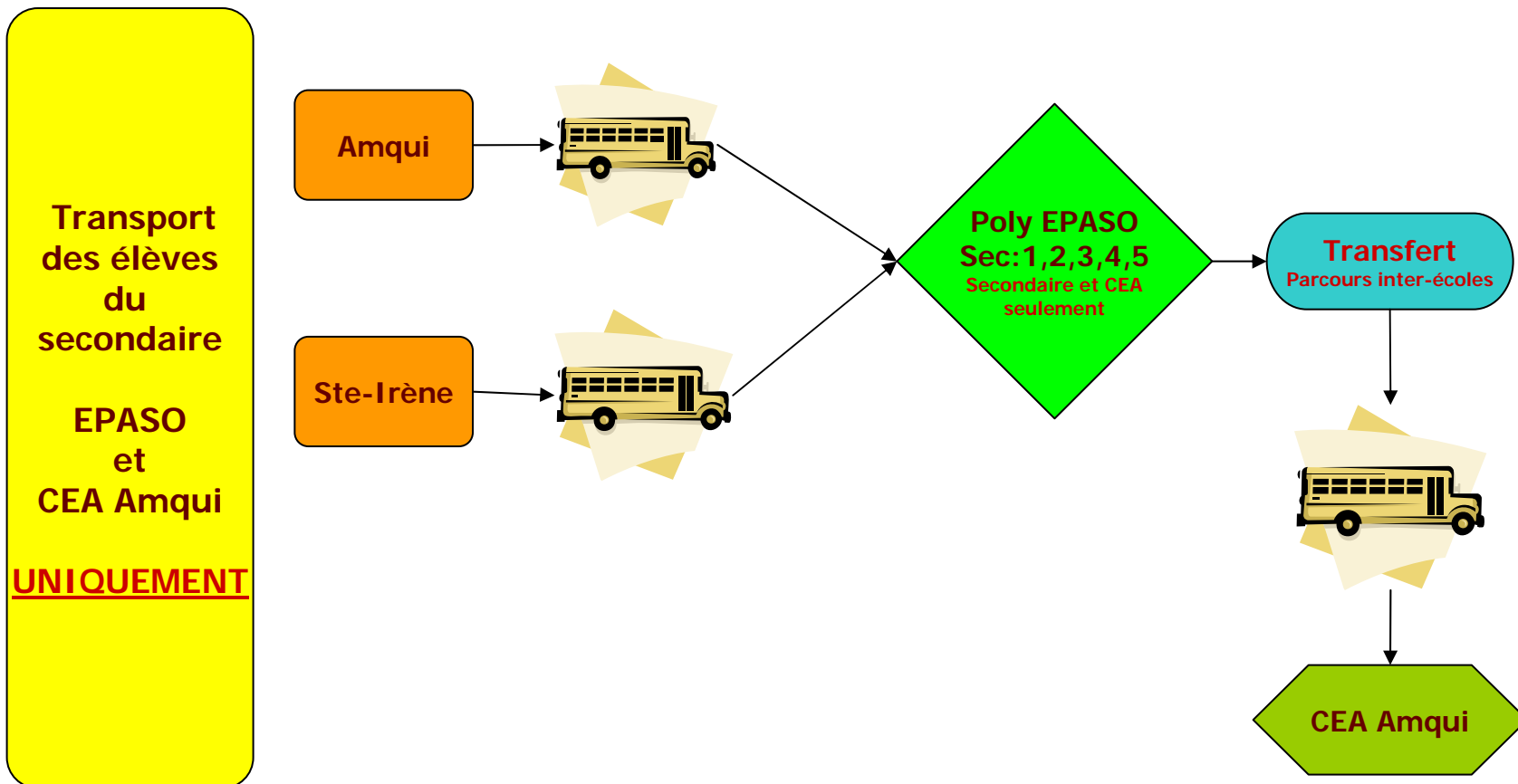


1er parcours des autobus Amqui / Sainte-Irène



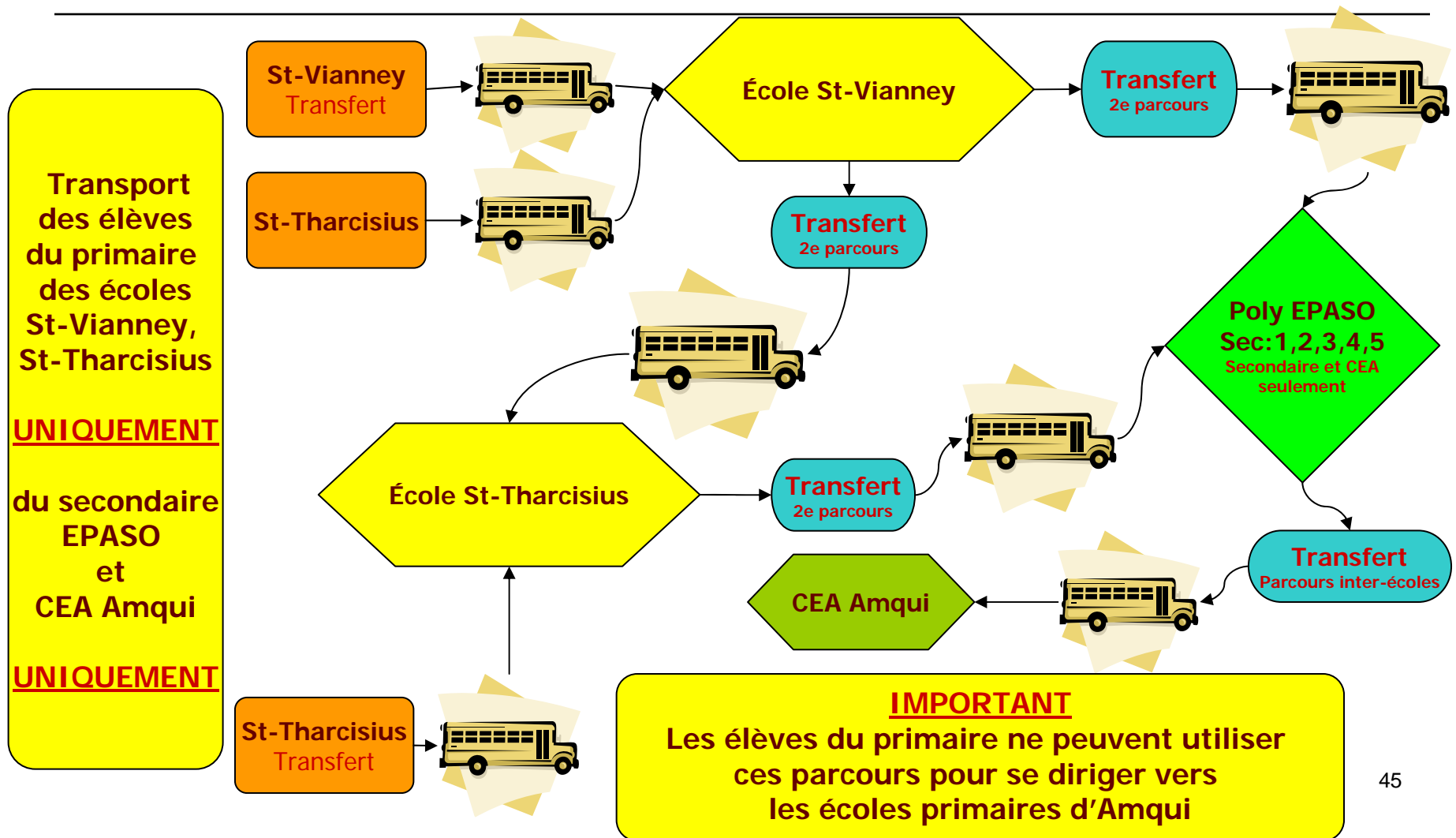
2ème parcours

Amqui / Ste-Irène



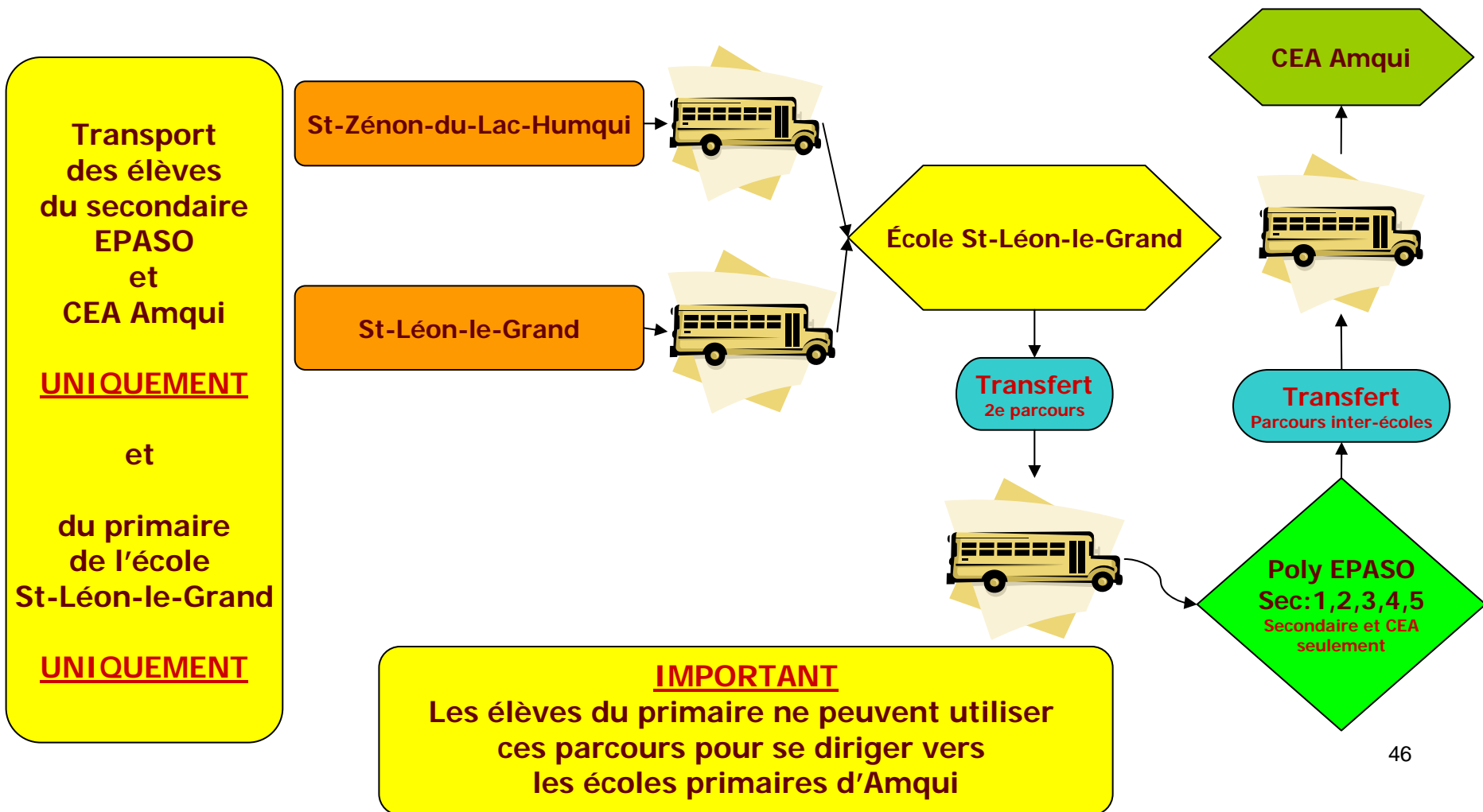
1er et 2ème parcours des autobus

St-Vianney / St-Tharcisius



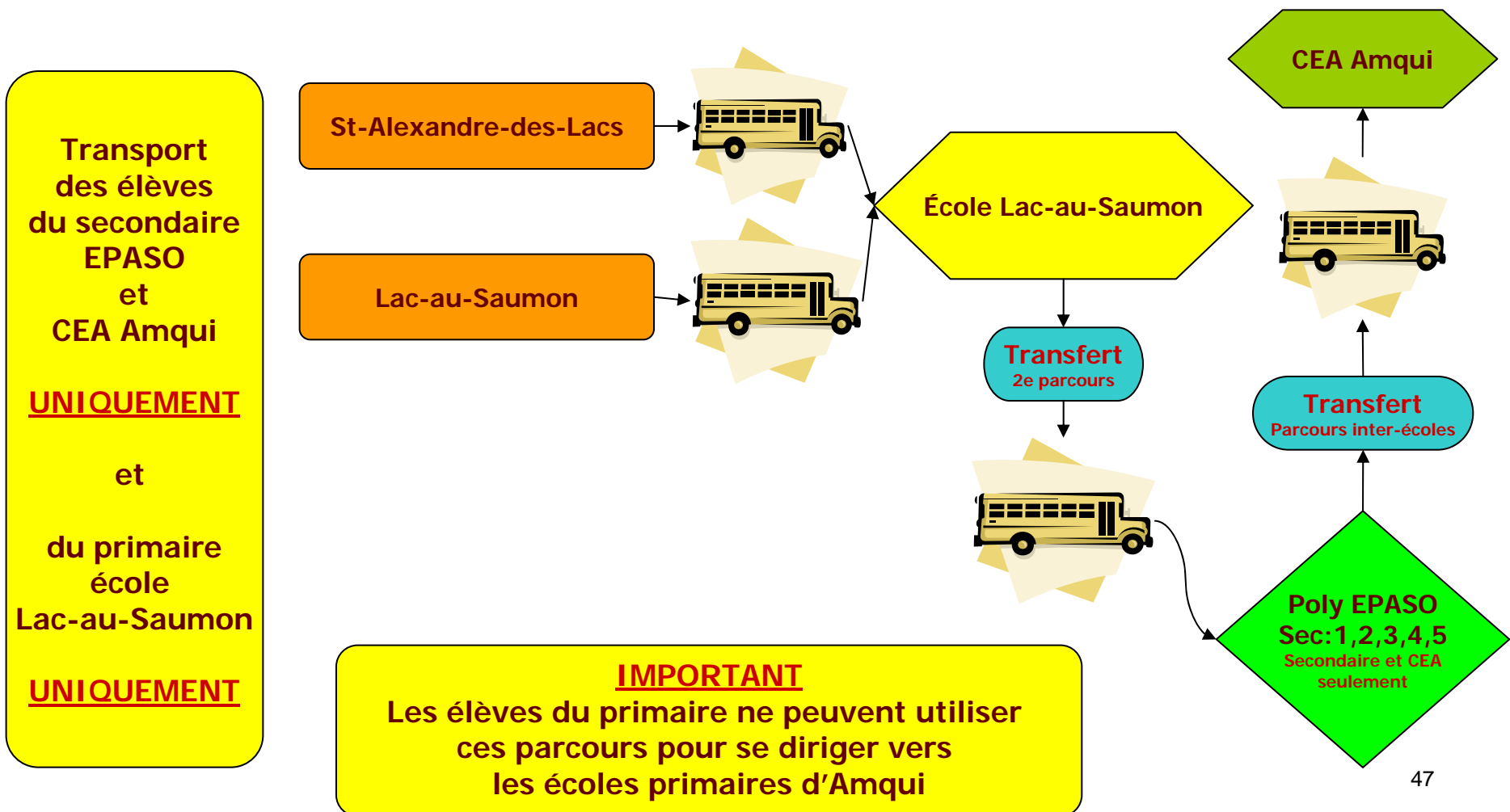
1er et 2ème parcours des autobus

Saint-Zénon-du-Lac-Humqui / Saint-Léon-le-grand



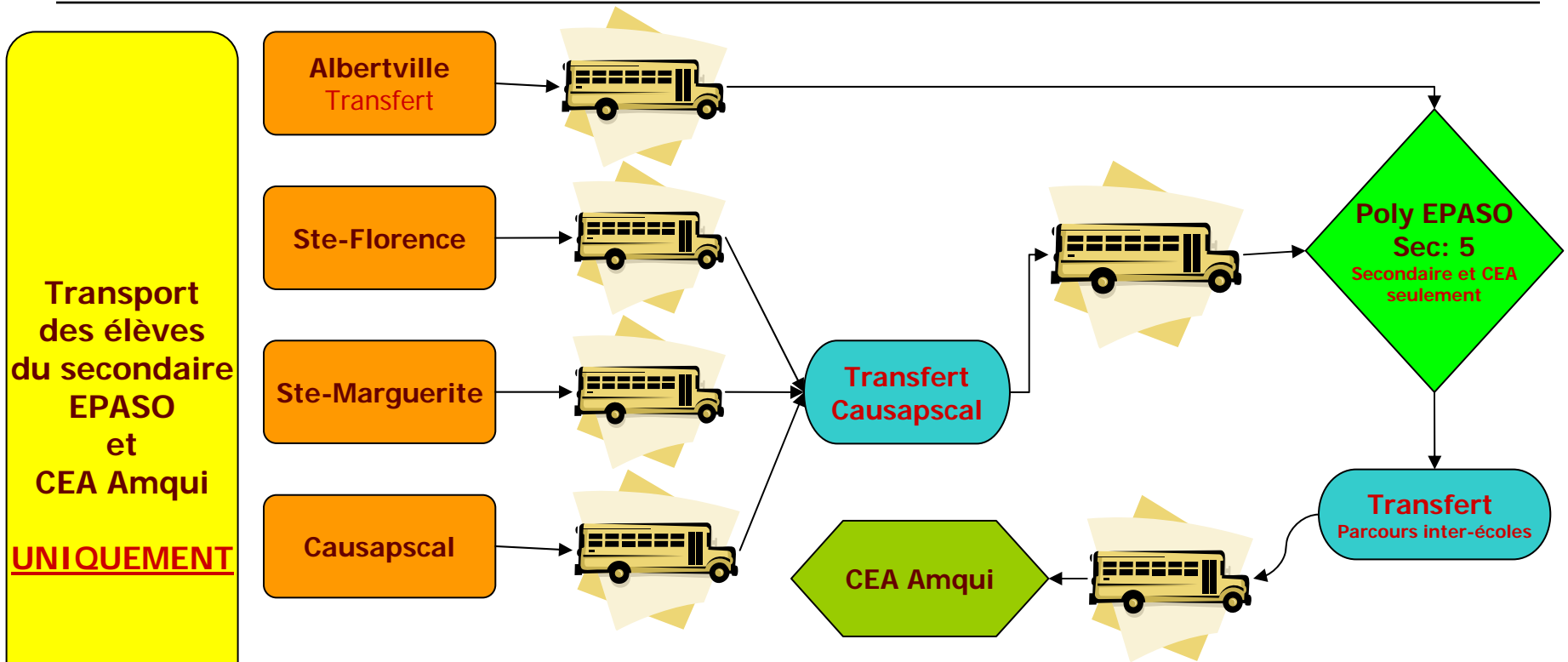
1er et 2ème parcours des autobus

Saint-Alexandre-des-Lacs / Lac-au-Saumon



1er parcours des autobus

Albertville / Sainte-Florence / Sainte-Marguerite / Causapscal

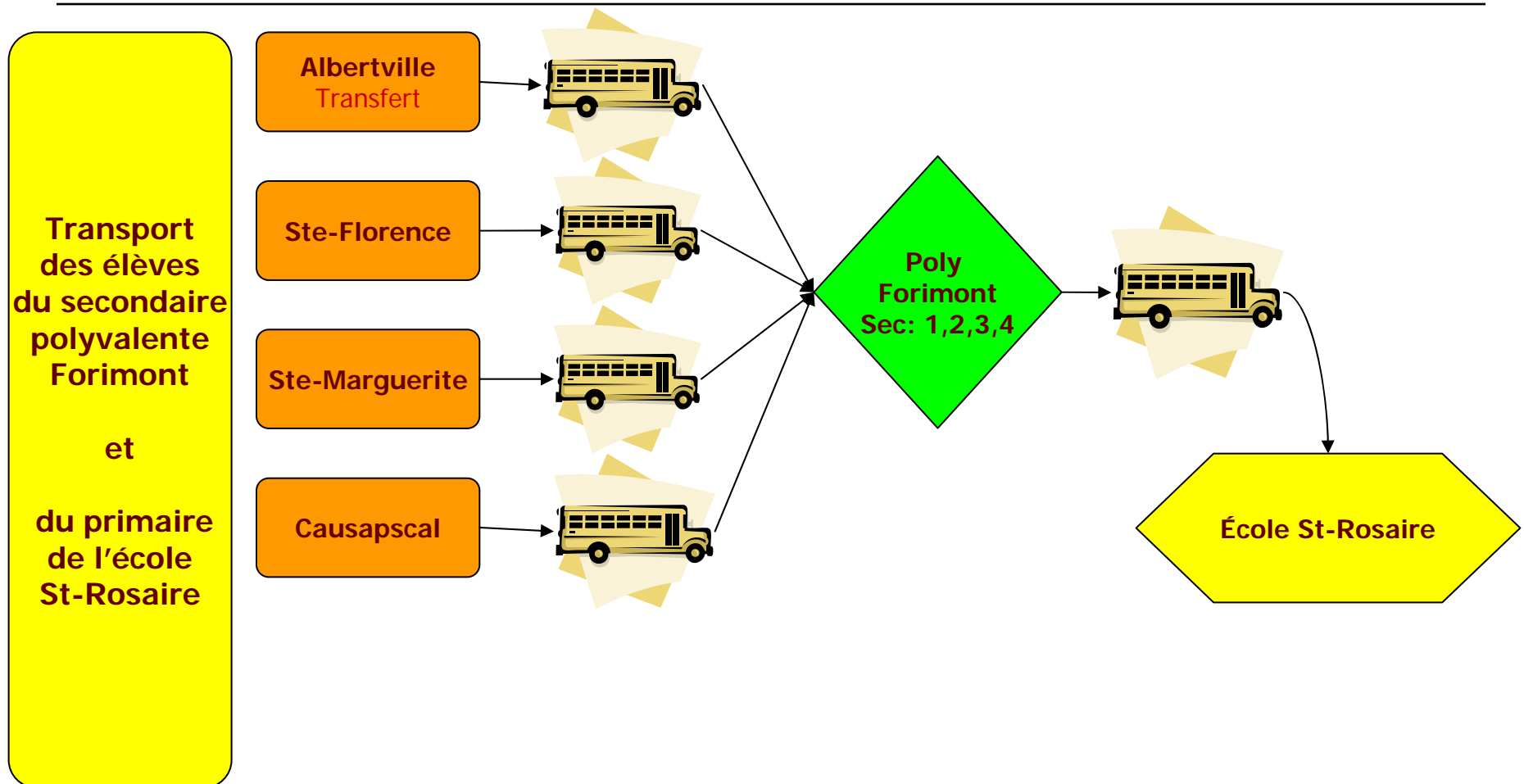


IMPORTANT

Les élèves du primaire ne peuvent utiliser ces parcours pour se diriger vers les écoles primaires d'Amqui

2ème parcours des autobus

Albertville / Sainte-Florence / Sainte-Marguerite / Causapscal



Projets éducatifs particuliers des écoles

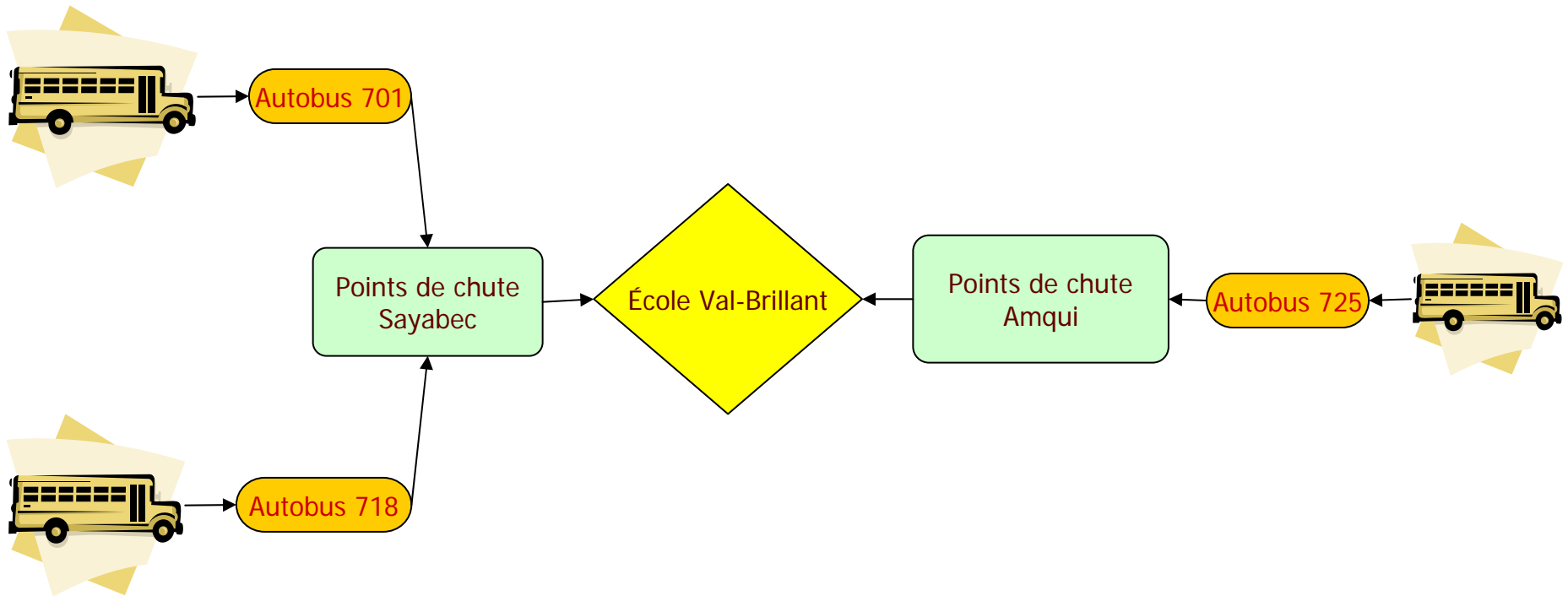


Projets éducatifs particuliers des écoles

- Deux exceptions, à caractère historique, d'organisation de transport à la charge de la Commission scolaire, d'élèves hors bassin d'alimentation : Val-Brillant et Val-Joubert:
 - le transport sera offert en 2010-2011 pour ces écoles;
 - les années subséquentes, le transport sera offert à condition que le Ministère accepte leurs demandes de reconnaissance d'établissement à vocation particulière;
 - cette reconnaissance ministérielle peut être demandée par d'autres établissements.

Organisation du transport 2010-2011

Val-Brillant



École à vocation particulière

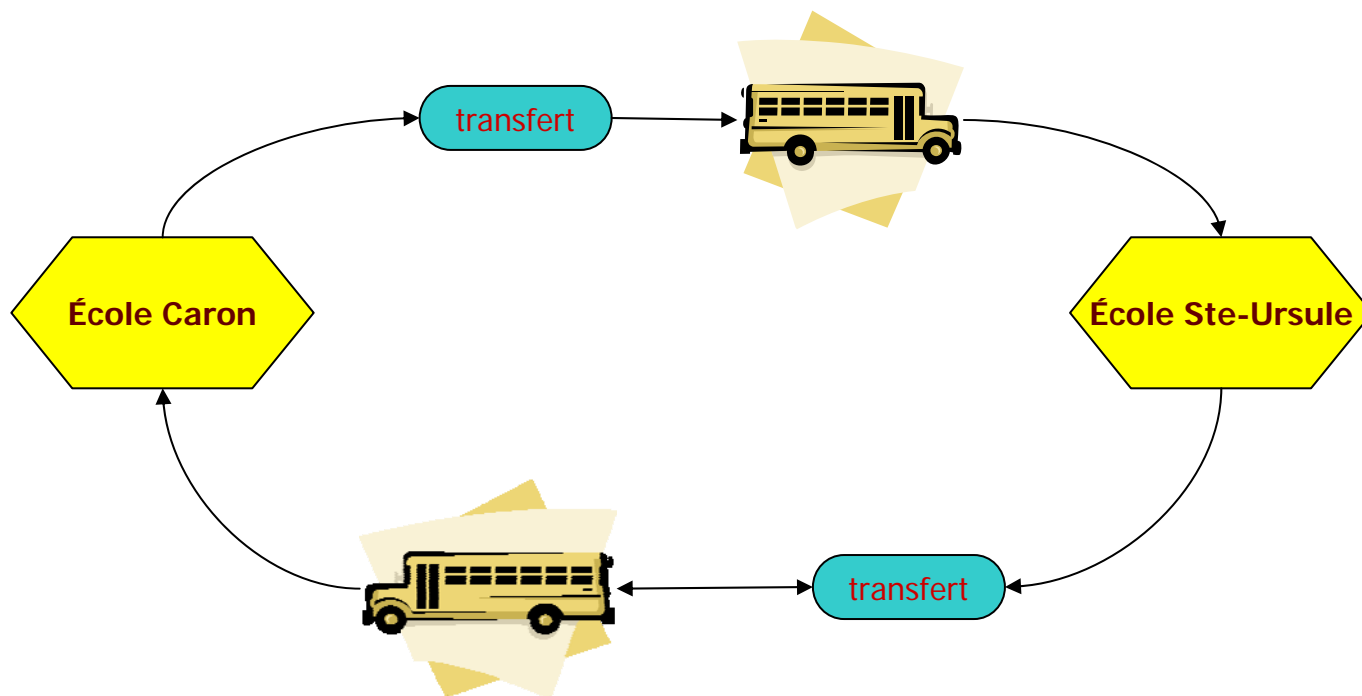


Projets éducatifs particuliers des écoles

- ❑ Possibilité d'organiser un transport hors bassin à la charge des établissements. (Exemple en 2009-2010: projet de musique à la polyvalente de Sayabec).
- ❑ Afin de rendre accessible les projets des écoles Caron et Ste-Ursule, aux élèves de la ville d'Amqui, les conseils d'établissement obtiendront des parcours inter-écoles. Ces parcours supplémentaires seront à la charge des établissements.

Organisation du transport

Exemple de projet inter-écoles



Le débarquement aux écoles serait 10 minutes plus tôt que l'horaire proposé.
Le même scénario est à prévoir pour la sortie.



Projets éducatifs particuliers des écoles

Afin de réaliser ce transport inter-écoles, quelques critères doivent être respectés:

- ❑ Une période de surveillance additionnelle de 10 minutes prévue à l'horaire proposé doit se faire au moment du débarquement en a.m. et de l'embarquement en p.m. pour permettre le transfert des autobus vers les écoles respectives;
- ❑ Le transport inter-écoles est à la charge des établissements;
- ❑ L'admissibilité s'effectue sur la base des parcours déjà existants des bassins des établissements afin de respecter la politique du transport scolaire (pas de détours, de prolongement et respect des places disponibles).

Mesures d'accommodement pour certains élèves



Mesures d'accommodement pour certains élèves

Afin d'atténuer le déracinement des élèves des écoles d'Amqui, une mesure d'accommodement s'appliquera à la notion de bassin d'alimentation pour les élèves demeurant à l'extérieur des bassins de la ville d'Amqui :

- les élèves hors bassin des écoles Caron et Ste-Ursule qui auront moins d'années scolaires à faire comparativement aux années de fréquentation réalisées à cette école, bénéficieront d'un transport matin et soir jusqu'à la fin de leur parcours au primaire.

Pour consulter divers documents en lien au transport scolaire, consultez notre site Internet à l'adresse suivante:

www.csmm.qc.ca/csmm/index233.html

COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES

Fin

